

## Règlement du concours Facebook

Dans le cadre des Nuits de la Lecture 2022

Pour cette 6ème édition des **Nuits de la lecture** du 20 au 23 janvier, manifestation nationale promouvant le livre et la lecture, Escales le réseau des médiathèques vous propose de vous essayer au **haïku**, un genre poétique court et ludique d'origine japonaise.

L'invitation est faite à chacun de libérer son imagination, sous forme de haïkus en utilisant soit du texte court, soit une photographie de tranches de livres superposées comme suit :



Texte court



Photographie de livres

### Article 1

Les médiathèques du réseau de Saint-Dié des Vosges organisent un concours de haïkus **sur le thème de l'amour**.

### Article 2

Le concours est ouvert à tout le monde. Un même participant ne peut présenter au concours qu'une seule photographie ou qu'un seul texte qu'il postera depuis son compte Facebook.

### Article 3

La participation au concours est gratuite.

### Article 4

Le texte ou la photographie présentés au concours devront obligatoirement :

- respecter le thème du concours : l'amour
- être inédit et personnel
- être **postées dans les commentaires du post Facebook de la page Escales annonçant le concours entre le 13 janvier à 18h et le 24 janvier 9h.**

#### Article 5

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des conditions suivantes :

- Les participants au concours devront aimer la page Facebook « Escales » et partager la publication annonçant le concours.
- **Le gagnant du concours** sera déterminé par **le plus grand nombre de « j'aime »** sur sa photographie en commentaire de la publication annonçant le concours.

#### Article 6

Le 24 janvier à 9h, il sera procédé au comptage du nombre de « j'aime » sur les photographies postées entre le 13 et le 24 janvier en commentaires de la publication annonçant le concours. Le gagnant remportera un bon d'achat culturel d'une valeur de 30€.

#### Article 7

Le gagnant sera annoncé sur la page Facebook le 24 janvier et sera contacté personnellement via son compte Facebook.

#### Article 8

La proclamation des résultats aura lieu le 24 janvier 2022.